

SEANCE DU 10 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix avril, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à vingt heures trente, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise WILTZ, Maire.

Présents :

-Françoise WILTZ	<i>Maire</i>	-Bernard PAPILLON
-Sophie BORGEON	<i>Première adjointe</i>	-Bruno SEMANNE
-Michel RAZAFIMBELO	<i>Deuxième adjoint</i>	-Marc LECONTE
-Alain FERRY	<i>Troisième adjoint</i>	-Florence DÉPÉE
-Nathalie GILBERT		-Bernard VAILHE
-Sylvie DROUART		

Absents excusés : Julien MERVEILLEUX (donne pouvoir à Michel RAZAFIMBELO)

Jean-Marie TURQUIE (donne pouvoir à Alain FERRY)
Bezza BERKANI

Absents : Mathieu DUJARDIN

Secrétaire de séance : Florence DEPEE

Madame Françoise WILTZ propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la précédente réunion. Aucune observation n'ayant été soulevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte Administratif 2017
- Approbation du Compte de Gestion 2017
- Vote du taux des taxes 2018
- Vote du Budget Primitif 2018
- Délégation au Maire pour souscrire un emprunt
- Indemnité de conseil de la Trésorière
- Signature de convention avec l'ASCAEH
- Subventions aux associations
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 (2018/1)

Madame Françoise WILTZ, Présidente, quitte la séance et la présidence est reprise par Madame Sophie BORGEON (première adjointe) qui prend la présidence pour procéder à l'examen et au vote du compte administratif 2017 qui se présente ainsi :

Section de fonctionnement :

Résultat 2016 :	+ 180 247 .34 €
Résultat 2017 :	+ 15 385.05 €
Affectation investissement 2017-	15 260.26 €
Total général :	+ 180 372.13 €

Section d'Investissement :

Résultat 2016 :	- 7 604.26 €
Résultat 2017 :	- 7 608.96 €
Total général :	- 15 213.22 €

Excédent global : 165 158.91 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le Compte Administratif 2017.

95016298
Code INSEE

HARAVILLIERS
Commune

DELIBERATION
no 2018-2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Françoise WILTZ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 13

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

VOTES : Contre 0 Pour 13

- un excédent de fonctionnement de : 180 372 13 €

- un déficit de fonctionnement de : 0 00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

PREFECTURE DU VAL D'OISE
arrivée le

26 AVR. 2018

15 385 05 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

164 987 08 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

180 372 13 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

-15 213 22 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

-1 585 00 €

Besoin de financement F	=D+E	-16 798 22 €
AFFECTATION = C	=G+H	180 372 13 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		16 798 22 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		163 573 91 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0 00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

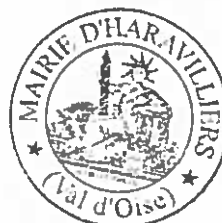
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4)

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administrati

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Françoise WILTZ, Maire, compte tenu de la transmission, le 26/04/2018 et de la publication le 26/04/2018

A HARAVILLIERS, le 10/04/2018



APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 (2018/3)

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter le compte de gestion 2018 du Trésorier Payeur de Marines, qui est conforme au compte administratif de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le compte de gestion du Trésorier Payeur de Marines.

VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018 (2018/4)

Madame le Maire propose de voter le produit fiscal attendu des contributions directes proposées sans augmentation par rapport à l'année 2018, soit les taux suivants :

<i>Taxe d'habitation</i>	<i>15,62 %</i>
<i>Taxe sur le foncier bâti</i>	<i>14,71 %</i>
<i>Taxe sur le foncier non bâti</i>	<i>54,61 %</i>

Pour un produit fiscal attendu de 281 274,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'approuver la proposition de Madame le Maire pour l'année 2018.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 (2018/5)

Madame le Maire donne lecture de sa proposition de Budget Primitif de la Commune pour l'année 2018 ;

Le Budget se présente ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	605 104 €
Recettes	605 104 €

Section d'Investissement :

Dépenses	202 034.54 €
Recettes	202 034.54 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le budget primitif 2018, **au niveau de chaque chapitre.**

DEMANDE D'EMPRUNT A LA CAISSE D'EPARGNE D'ILE DE FRANCE ET DELEGATION DE SIGNATURE AU MAIRE (2018/6)

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident de contracter un prêt de financement auprès de la Caisse d'Epargne d'Ile de France dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 100 000 €
- Durée totale d'amortissement : 10 ans
- Taux fixe : 1,00 %
- Total des intérêts : 5 125,00 €
- Amortissement du capital : constant (échéances dégressives)
- Périodicité : trimestrielle
- Base de calcul : 30/360 jours
- Frais de dossier : 150 €
- Versement des fonds : versement en une, deux ou trois fois dans un délai maximum de 90 jours après édition du contrat par la Caisse d'Epargne

- Remboursement anticipé : possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement éventuel d'une indemnité actuarielle

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame Françoise WILTZ, Maire, à contracter cet emprunt et à signer tous les documents s'y rapportant.

INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL (2018/7)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité (11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention) :

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n°82-979 du 19 novembre 1982,
- D'accorder l'indemnité de conseil aux taux de 75 % pour l'année 2017 à Mme PRESSEDA Patricia.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (2018/8)

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 200 € à l'Association Sportive et Culturelle des Anciens Elèves d'Haravilliers (ASCAEH) pour l'achat de matériel sportif utilisé également par l'école et les Lutins ;
- 1 100 € à l'Association « Donnons de l'Espoir à Enzo » pour participer au frais d'achat de matériel adapté et de soins spécifiques.

Les crédits sont inscrits au budget communal 2018.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX DE VOIRIE (2018/9)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention pour des travaux de voirie dans le cadre de l'ARCC (Aide aux Routes Communales et Communautaires).

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE (2018/10)

Dans le cadre de notre programme de gestion différenciée des espaces communaux – objectif zéro phyto – Madame le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal l'autorisation de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'acquisition d'une « désherbeuse » pour un montant 15 990 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Séance levée à 22 h 30